

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

Compte Rendu de de la séance du 30 mars 2021.

L'an deux mille vingt et un, le trente du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Aubin le Cloud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente à 20h30 sous la présidence de Hervé-Loïc BOUCHER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2021

Étaient présents : : Hervé-Loïc BOUCHER, Stéphane BOURDEAU, Fridoline RÉAUD, Sandrine LARGEAU, Philippe CHAPOT, Julia STILES, Patrice BRANCHU, Christophe MOREAU, Stéphanie CHOPLIN, Thibault SEIGNEURET, Lydie MARTIN, Thierry SORIN, Josette SAUVÊTRE, Grégory GOYAULT, Brigitte GIGON, Damien GAUVIN, Nadège BRACONNIER, Dimitri PRUDHOMME.

Absente excusée : Hélène CHAIGNEAU

Secrétaire de séance : Stéphanie CHOPLIN

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021 est adopté par l'ensemble des présents.

Cette séance conformément aux directives préfectorales n'est pas ouverte au public.

Point d'information sur l'évolution de la COVID 19 :

Hervé-Loïc BOUCHER fait un état de l'évolution dans le département, de la propagation du virus avec 253 cas pour 100000 habitants et informe que 44000 personnes ont reçu la 1^{ère} dose du vaccin. Il est rappelé l'importance des gestes barrières et la volonté de restreindre les réunions.

1. Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs

Budget annexe Transport scolaire communal

Après la présentation du compte administratif par Monsieur le Maire et le compte de gestion identique élaboré par le receveur municipal, il est demandé au Conseil d'approuver le compte de gestion et de voter le compte administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice présente un déficit de **164,06 €**.

La section d'investissement est en équilibre.

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat de la manière suivante :

au 002 : **-164.06 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

et au 001 : **42 714.51 €** en report à nouveau à la section d'investissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Budget annexe Lotissement Pouputière 2

Après la présentation du compte administratif par Monsieur le Maire et le compte de gestion identique élaboré par le receveur municipal, il est demandé au Conseil d'approuver le compte de gestion et de voter le compte administratif.

La section de fonctionnement est en équilibre.

La section d'investissement est en équilibre.

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat de la manière suivante :

au 002 : **-57 268,95. €** en report à nouveau en section de fonctionnement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Budget annexe Lotissement Poupotière 3

Après la présentation du compte administratif par Monsieur le Maire et le compte de gestion identique élaboré par le receveur municipal, il est demandé au Conseil d'approuver le compte de gestion et de voter le compte administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice présente un excédent de **5 900.17 €**.

Le résultat de la section d'investissement présente un excédent de **5 856.07 €**.

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat de la manière suivante :

au 002 : **-80 841,16 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

et au 001 : **114 703,68 €** en report à nouveau en section d'investissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Budget annexe Lotissement Les Cracottes

Après la présentation du compte administratif par Monsieur le Maire et le compte de gestion identique élaboré par le receveur municipal, il est demandé au Conseil d'approuver le compte de gestion et de voter le compte administratif.

La section de fonctionnement est en équilibre et la section d'investissement présente un déficit de **1 560.00 €**.

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat de la manière suivante :

au 002 : **-3 319,75 €** en report à nouveau à la section de fonctionnement (erreur matérielle de report N-1)

et au 001 : **-1 560,00 €** en report à nouveau en section d'investissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Budget général commune

Après la présentation du compte administratif par Stéphane BOURDEAU, 1^{er} Adjoint, et le compte de gestion identique élaboré par le receveur municipal, il est demandé au Conseil d'approuver le compte de gestion et de voter le compte administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève à **179 820.38 €**

Le résultat de la section d'investissement présente un excédent de **266 888.73 €**

Affectation du résultat du budget de la commune

Après l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif, il est proposé au Conseil d'affecter le résultat de la manière suivante :

au 002 la somme de **685 901.94 €** en report à nouveau à la section de fonctionnement
et

au 001 la somme de **123 316,20 €** en report à nouveau à la section d'investissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

2. Vote des taux

La Commission « finances » propose que les taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) restent stables en 2021.

Noté qu'en application de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de taxe d'habitation (TH) n'est plus à voter. Le Conseil Municipal doit donc voter son taux TBF à partir du taux communal 2020 auquel il conviendra d'additionner le taux du département 2020 soit 18.88 %.

Taux d'imposition communaux de 2020		Proposition taux d'imposition pour 2021	
		Commune	Département
Taxe foncière bâti	10.91	10.91	18.88
Taxe foncière non bâti	35.29	35.29	

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à cette décision.

3. Vote des Budgets

Budget Commune

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel 2021.

Le budget primitif présenté, s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **1 842 625.54 €** et en section d'investissement à la somme de **850 923.56 €**.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES		
article	Niv	intitulé	PREVISIONS	niv	intitulé	PREVISIONS
002		Déficit de fonctionnement N-1		002	excédent de fonctionnement	685 901,94
	11	Charges à caractère gl	430 255,49			
60		Achats et variation stocks	205 300,00			
61		Services extérieurs	177 045,49			
62		Autres services extérieurs	40 840,00	70	PRDTS DES SERVIICES	51 000,00
63		Impôts taxes	7 070,00			
	12	charges de personnel	532 398,82	73	IMPOTS ET TAXES	379 718,00
62		Personnel affecté par la collectivité (VR)	0,00			
63		Cotisations	7 000,00			
64		charges de personnel	525 398,82			
	14	Atténuation de produits	1 000,00	74	DOTATIONS	581 140,00
					AUTRES PRODUITS DE	
				75	GESTION	20 000,00
	022	DEPENSES IMPREVUES	60 000,00			34 001,00
	023	VIREMENT DE LA SECTION D INVEST	552 049,96	76	PDTS FINANCIERS	2,76
6811	042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00	77	PDTS EXCEPTIONNELLES	861,84
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION	236 154,04			
		Charges de gestion courantes	103 086,19			
6521		Indemnités élus	61 000,00			
657364		Déficits budgets annexes	6 650,00			
			20 000,00			
			15 417,85	013	Atténuation de charges compte 6419	60 000,00
			30 000,00	042	amortissement compte 777	30 000,00
	66	CHARGES FINANCIERES	8 767,23			
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00			
			1 842 625,54			1 842 625,54

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES		
article	Niv	intitulé	PREVISIONS	niv	intitulé	PREVISIONS
	001	DEFICIT		001	EXCEDENT	123 316,20
				021	VIREMENT DE SECTION FONCTIONNEMENT	552 049,96
	0291	AUTRES BATIMENTS	30 000,00	040	AMORTISSEMENT	15 000,00
	0306	MATERIELS ATELIERS COMMUNAUX	30 000,00	10	DOTATIONS DONS DIVERS	22 776,00
	0324	CANTINE	1 000,00	13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	6 281,40
	0339	AMENAGEMENT PAYSAGER	10 000,00			
	0340	ENVIRONNEMENT STADE		16	EMPRUNTS ET DETTES	1 500,00
	0341	MATERIELS MAIRIE	8 000,00	21	immobilisations corporelles	
	0355	DEFENSE INCENDIE				
	0348	CIMETIERE	6 000,00	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	0357	VOIRIE signalisation	10 000,00	024	cession usine	130 000,00
	0363	LES BUISSONETS				
	0366	EGLISE		1068	Exécédent fonctionnement capitalisé	
	0367	MAISON DE SANTE cpte 20 étude	350 000,00			
	0368	VOIES RESEAUX POUPOTIERE 3				
1068	10	Excédent de fonctionnement	285 202,47			
	020	DEPENSES IMPREVUES	30 000,00			
1391	040	amortissement subvention trx régie	30 000,00			
	16	EMPRUNT ET DETTES	57 661,09			
165		dépôts et cautionnement	1 500,00			
168751		GFP de rattachement				
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	204	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEES				
		AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 560,00			
276348	27					
			850 923,56			850 923,56

Après discussion et à l'unanimité le budget primitif est adopté.

Budget Transport Scolaire

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel 2021.

Le budget primitif présenté, s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **8 150.48 €** et en section d'investissement à la somme de **42 717.51 €**.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES		
article	Niv	intitulé	PREVISIONS	niv	intitulé	PREVISIONS
002		Déficit de fonctionnement N-1	164,06	70	COMPTE 70688	
60622	11	Charges à caractère gl	800,00		COMPTE 70878	500,48
6215	12	charges de personnel	1 500,00	73		
	14			74	DOTATIONS	
					COMPTE 74741 subv cne	6 650,00
	023			75		
	042	COMPTE 6811(amortissement du compte 2182)	0,00	77	Produits exceptionnelles	1 000,00
61551	61		150,00			
6161			2 786,42			
6247	62		2 250,00	002	excedent de fonctionnement	
	66			042	amortissement compte 777	0,00
	67					
	6811/042		0,00		(le deficit sera pris en charge par le budget principal)	
	022		500,00			
			8 150,48			8 150,48

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES		
article	Niv	intitulé	PREVISIONS	niv	intitulé	PREVISIONS
1391	16	IMMOB CORPORELLES DEFICIT amortissement subvention	42 714,51	024	AMORTISSEMENT DU COMPTE 2182	
	20			040		
	21			10		
	001			15		
	040			001		
		42 714,51			42 714,51	

Après discussion et à l'unanimité le budget primitif est adopté.

Budget Poupotière 3

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel 2021.

Le budget primitif présenté, s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **223 768.88 €** et en section d'investissement à la somme **194 703.68 €**.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES		
article	contrôle	intitulé	montant	article	intitulé	montant
605	011	travaux	50 000,00	7015	vente terrains aménagés	113 763,88
608/043	011	frais accessoires		7133	variation en cours de production	
6015	011	terrain à aménager		71355/042	variation terrains aménagés	80 000,00
6045	011	études, prestations de service		758	subvention exceptionnelle	5,00
6226		honoraires	30 000,00	774		
6522	65	excédent à reverser	5,00	796/043	transfert charges	30 000,00
658				002	résultat fonct. reporté	
6611	66	intérêts emprunt		7552	déficit à faire supporter	
7133	011	variation en cours de production				
71355/042	011	variation terrains aménagés	62 922,72			
002	002	résultat fonct. reporté	80 841,16			
022	022	dépenses imprévues				
			223 768,88			223 768,88

INVESTISSEMENT

1641	16	emprunt		1641	emprunt	17 077,28
168748	16	avance	114 703,68	168748	avance	
3351	010	travaux en cours		3555/040	terrains aménagés	62 922,72
3354	010	travaux en cours				
3355	010	travaux en cours				
33581	010	travaux en cours		001	résultat inv. reporté	114 703,68
33586	010	travaux en cours		335XX		
3555/040	010	terrains aménagés	80 000,00		annulation du stock initial de travaux (par D7133)	
001	001	résultat inv. reporté				
			194 703,68			194 703,68

Après discussion et à l'unanimité le budget primitif est adopté.

Budget Pouputière 2

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel 2021.

Le budget primitif présenté, s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **95 625.95 €** et en section d'investissement à la somme de **22 934.15 €**.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES		
article	contrôle	intitulé	montant	article	intitulé	montant
605	011	travaux		7015	vente terrains aménagés	57 268,95
608/043	011	frais accessoires		7133	2435 m²	
					variation en cours de production	
				71355/042	variation terrains aménagés	22 934,15
6045	011	études, prestations de service		758		5,00
6522	65	excédent à reverser		774	subvention exceptionnelle	
658			5,00	002	résultat fonct. reporté	
6611	66	intérêts emprunt		7552	déficit à faire supporter	15 417,85
678			15			
			417,85			
			22			
		aménagés	934,15			
002	002	résultat fonct. reporté	57			
022	022	dépenses imprévues	268,95			
			95 625,95			95 625,95

INVESTISSEMENT

1641	16	emprunt		1641	emprunt	
3351	010	travaux en cours		3555/040	terrains aménagés	22 934,15
3354	010	travaux en cours				
3355	010	travaux en cours		001	<i>résultat inv. reporté</i>	
33581	010	travaux en cours				
33586	010	travaux en cours		335XX	annulation du stock initial de travaux (par D7133)	
3555/040	010	terrains aménagés	22934,15			
001	001	<i>résultat inv. reporté</i>				
			22 934,15			22 934,15

Après discussion et à l'unanimité le budget primitif est adopté.

Budget les Cracottes

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel 2021.

Le budget primitif présenté, s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de **30 438.50 €** et en section d'investissement à la somme de **18 673.75 €**.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES		
article	contrôle	intitulé	montant	article	intitulé	montant
605	011	travaux	10 000,00	7015	vente terrains aménagés	13 319,75
608/043	011	frais accessoires		7133	variation en cours de production	
				71355/042	variation terrains aménagés	17 113,75
6015	011	terrain à aménager		758	regul tva	5,00
6045	011	études, prestations de service		774	subvention exceptionnelle	
6522	65	excédent à reverser		796/043	transfert charges	
658			5,00	002	<i>résultat fonct. reporté</i>	
71355/042	011	variation terrains aménagés	17 113,75	7552	déficit à faire supporter	
002	002	<i>résultat fonct. reporté</i>	3 319,75			
022	022	dépenses imprévues				
			30 438,50			30 438,50

INVESTISSEMENT

1641	16	emprunt		1641	emprunt	
168748	16	avance		1687	avance	1 560,00
3351	010	travaux en cours		3555/040	terrains aménagés	17 113,75
33581	010	travaux en cours		001	<i>résultat inv. reporté</i>	
33586	010	travaux en cours				
3555/040	010	terrains aménagés	17 113,75			
001	001	<i>résultat inv. reporté</i>	1 560,00			
			18 673,75			18 673,75

Après discussion et à l'unanimité le budget primitif est adopté.

4. Désignation des représentants CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 avril 2014 portant création et règlement de la commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement de l'assemblée délibérante, le conseil municipal doit procéder à la désignation, pour les 6 années à venir, de deux nouveaux représentants parmi ses membres.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal désigne :

- Hervé-Loïc BOUCHER titulaire
- Stéphane BOURDEAU suppléant

5. Dispositif « Argent de Poche ».

Monsieur le Maire rappelle ce dispositif mis en place depuis 2017 en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Gâtine permet aux jeunes mineurs âgés de 16 à 18 ans et habitant la commune de Saint Aubin le Cloud, de travailler en demi-journée de 3 heures dont 30 minutes de pause, au sein des services communaux de la Commune.

Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est rémunérée 15 euros, sans charge pour la commune.

Les périodes d'emploi auront lieu pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Il est demandé au conseil municipal de reconduire ce dispositif pour 80 demi-journées sur la durée de la convention.

Des propositions lors de la commission n° 3 sur le domaine d'intervention ont été abordés autour de 3 axes : la signalisation, l'administration-médiathèque et le fleurissement-plantation d'arbre.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit ce dispositif pour 80 demi-journées sur la durée de la convention, mandate le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dispositif et inscrit les crédits nécessaires au budget 2021.

6. Mise en non-valeurs

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des sommes non recouvrables par le Trésor Public, tous les recours étant épuisés.

Le comptable public demande donc l'admission en non-valeurs des cantines restant dû pour un montant total de 1 767.85 euros.

Il est donc nécessaire de prévoir les crédits budgétaires pour mandater ce montant à l'imputation 6541 « Créances admises en non-valeur » afin de clore ce dossier.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette écriture et mandate le Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

7. Convention d'utilisation des véhicules communaux avec le CCAS

Monsieur le Maire propose que la commune de Saint Aubin le Cloud mette à disposition du CCAS Village Retraite les véhicules communaux. La mise à disposition de ces véhicules serait consentie pour tous déplacements des agents communaux dans le cadre de leurs missions rattachées au CCAS Village Retraite et se fera en contrepartie d'un forfait annuel de 3500 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette convention et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à cette décision.

8. Convention de mise à disposition de locaux entre la commune et le département des Deux-Sèvres pour les assistantes sociales

Considérant qu'un point d'accueil sur le secteur de Saint Aubin le Cloud est nécessaire pour assurer une présence territoriale au plus près de la population ;

Monsieur le Maire propose que la commune de Saint Aubin le Cloud mette à la disposition du département un bureau de 10 m² équipé d'une table avec accès internet et photocopieur, à titre gracieux.

Cette mise à disposition est prévue tous les 15 jours, aux horaires d'ouverture de la Mairie, afin de permettre aux travailleurs sociaux de tenir leur permanence.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la convention de mise à disposition de locaux entre la commune et le département des Deux-Sèvres pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2026,
- approuve les termes de la convention ci-jointe,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

9. Renouvellement contrat ADAPEI

Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER, Maire, rappelle au conseil municipal que l'entretien des espaces verts est fait par l'ESAT du Tallud.

Il propose de valider le devis du contrat d'entretien des espaces verts par l'ADAPEI 79 pour un montant de 19 248.95 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

10. Convention informatique

Le service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information », constitué entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, les communes membres adhérentes, le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine et le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, a pour objet la maintenance sur les réseaux et le matériel informatique (incluant la gestion et la maintenance logiciel de la carte de vie quotidienne).

Une convention règle les modalités de mise en œuvre de cette mise en commun.

Le service commun est géré par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

La participation des collectivités concernées est fixée selon une clé de répartition par nombre de postes soit 5 pour la commune de Saint Aubin le Cloud.

Après discussion et à l'unanimité le Conseil municipal :

- approuve l'adhésion de la commune à la convention de service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information » pour la période 1er septembre 2020 au 1er septembre 2024,
- désigne Hervé-Loïc comme référent élu, en tant que représentant de la commune au sein du comité de suivi du service commun,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant création du service commun ainsi que tout document relatif à ce dossier.

11. Convention de délégation de la compétence transports scolaires

Considérant que suite à l'arrêt d'exploitation en régie des circuits de transport scolaire, une nouvelle convention est nécessaire pour préciser le périmètre et les modalités selon lesquels la Région Nouvelle-Aquitaine délègue à l'Autorité Organisatrice de 2nd rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

L'Autorité Organisatrice de 2nd rang reste le partenaire privilégié de la Région en assurant un relai de proximité auprès des usagers du service.

Monsieur le Maire informe que l'arrêt de la régie n'entraîne aucune modification dans les tournées ni dans les horaires et qu'il n'y aura pas de changement concernant la prise en charge des participations pour l'année scolaire 20/21, comme ci-dessous :

Libellé des Tarifs	Tranche du QF	Place de l'enfant dans la fratrie	Part famille fixée par la Région	Montant pris en charge par l'AO2	Montant payé par la famille
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	1 ^{ère} tranche < 5 400	1 ou 2	30,00 €	15,00 €	15,00 €
		3	21,00 €	10,50 €	10,50 €
		4 et plus	15,00 €	10,50 €	4,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	2 ^{ème} tranche Entre 5 401 et 7 800	1 ou 2	51,00 €	25,00 €	26,00 €
		3	35,70 €	17,50 €	18,20 €
		4 et plus	25,50 €	17,50 €	8,00 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	3 ^{ème} tranche Entre 7 801 et 10 400	1 ou 2	81,00 €	40,00 €	41,00 €
		3	56,70 €	28,00 €	28,70 €
		4 et plus	40,50 €	28,00 €	12,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	4 ^{ème} tranche Entre 10 401 et 15 000	1 ou 2	114,00 €	57,50 €	56,50 €
		3	79,80 €	40,25 €	39,55 €
		4 et plus	57,00 €	40,25 €	16,75 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	5 ^{ème} tranche > 15 000	1 ou 2	150,00 €	75,00 €	75,00 €
		3	105,00 €	52,50 €	52,50 €
		4 et plus	75,00 €	52,50 €	22,50 €

Après discussion et à l'unanimité le Conseil municipal :

- approuve les termes de la convention ci-jointe,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

12. Tarifs pour la location des salles 2022

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% sur les tarifs pour la location des salles 2022.

TARIFS SALLE POLYVALENTE CUISINE COMPRISE	Commune 2022	Hors Commune 2022
SALLE ENTIERE		
<u>PRIVES</u>		
Forfait 1 jour et demi	280 €	470 €
Forfait 1 jour	250 €	416 €
Journée supplémentaire (Lendemain)	124 €	215 €
<u>ASSOCIATIONS</u>		
Matinée prolongée, bal, soirée avec repas	192 €	326 €
Journée supplémentaire (Lendemain)	87 €	148 €
Concours cartes, loto, soirée sans repas, spectacle avec droit d'entrée	118 €	204 €
Vin d'honneur, A.G.	Gratuit	148 €
AG hors commune membre de la CCPG		73 €
Caution salle polyvalente	500 €	500 €
Location de vaisselle	1 à 50 couverts 20 € 51 à 200 couverts 40 € 201 à 350 couverts 60 €	
Location percolateur	10 €	15 €

SALLE DU PLAN D'EAU	Commune 2022	Hors Commune 2022
Forfait 1 jour et demi	81 €	137 €
Forfait 1 jour	67 €	118 €
Journée supplémentaire (lendemain)	41 €	68 €
Location de vaisselle	20 €	20 €
Association : Vin d'honneur, A.G.	Gratuit	68 €
AG hors commune membre de la CCPG	-	34 €
Une gratuité pour les jeunes de la commune l'année de leurs 18 ans sous la responsabilité d'un adulte St Aubinois avec constitution d'une caution		
Caution salle du plan d'eau	250 €	250 €
SALLE DE SPORTS		
Associations extérieures	38€ la journée	
VENTE AU DEBALLAGE		
Droit de place vente exceptionnelle	48 €	
Droit de place des commerçants ambulants	5 € pour 3 m linéaires avec électricité. 3€ sans électricité.	

LOCATION DE LA SCENE	Commune 2022	Hors Commune 2022
Associations	Gratuit	66 €
INTERVENTION POUR LA COMMUNE		
Après dégradations facturation des heures de l'employé communal		30 €
Avec matériel		45 €
SONORISATION	<u>Association Commune</u>	<u>Hors commune et privé</u>
Sono salle	60 €	100 €
Caution Sonorisation	500 €	550 €
Hauts parleurs sans sono	40 €	65 €
VIDEO PROJECTEUR	Commune 2021	Hors Commune 2021
Vidéo projecteur	50 €	82 €
Caution Vidéo projecteur	500 €	500 €

Après discussion et à l'unanimité le Conseil Municipal valide ces tarifs.

13. Protection des oiseaux cavernicoles : hirondelles et martinets

Considérant que la loi dispose que les hirondelles sont protégées par la loi du 10 juillet 1976 portant sur la protection de la nature et l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national. A ce titre, en application de l'article L411-1 du Code de l'environnement, sont interdits et en tout temps, « la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ». Tout contrevenant est passible d'une amende de 9 000 euros et/ ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée maximale de 6 mois (art. L415-3 et suivants du Code de l'environnement). Les martinets sont eux aussi protégés par cette loi. Il est donc également interdit de détruire leurs nids, leurs œufs et leurs poussins.

Monsieur le Maire propose que si des nids engendrent des nuisances avec les déjections ou les fientes, les services techniques de la collectivité pourront gratuitement et à la demande du propriétaire installer des planchettes de protection.

Après discussion et à l'unanimité le Conseil Municipal valide cette proposition.

14. Incitation au paillage

Pour le fleurissement de ses massifs, la commune utilise du paillage à base de copeaux de bois. Cette technique permet de ne plus utiliser d'herbicide et de diminuer l'arrosage en période chaude. Afin de rendre accessible cette technique au plus grand nombre, il est proposé aux habitants : la vente de copeaux au prix de 5€ la brouette de 60 litres.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce tarif et mandate Monsieur le Maire pour signer tous document nécessaire à cette décision.

Point d'information :

Hervé-Loïc BOUCHER informe l'assemblée qu'à partir du 27 avril 2021, les élus du conseil assureront une animation sur le temps des activités périscolaires, pour les élèves de CM2, le mardi de 15h30 à 16h30 en s'appuyant sur le livre « à la découverte de ma Commune » aux éditions PROST.